

Annexe au Doc. NC0781B1
Annex to

(CSH/32/nov. 2003)
(HSC/32/Nov. 2003)

ANNEXE

MODIFICATION EVENTUELLE DE LA NOTE EXPLICATIVE DU N° 26.21

(Point VII.11 de l'ordre du jour)

ANNEX

POSSIBLE AMENDMENT OF THE EXPLANATORY NOTE TO HEADING 26.21

(Item VII.11 on Agenda)

MODIFICATION DES NOTES EXPLICATIVES
A EFFECTUER PAR VOIE DE CORRIGENDUM

CHAPITRE 26.

Page 240. N° 26.21. Deuxième paragraphe. Alinéa 1).

Nouvelle rédaction :

- "1) Les cendres d'origine minérale (cendres de houille, de lignite, de tourbe) et le mâchefer. Les cendres de charbon sont principalement issues de la combustion de charbon pulvérisé dans les foyers des chaudières des centrales électriques au charbon. Elles se présentent sous la forme d'une poudre fine et de grains de la taille de grains de sable. Elles sont principalement utilisées en tant que matière première pour la fabrication du ciment, en tant que complément du ciment dans la fabrication du béton et des remblais de mine, comme complément minéral dans les matières plastiques et les peintures, comme granulats légers pour la fabrication des blocs de construction et, dans les travaux publics, lors de la construction de bretelles d'autoroute ou de culées de pont."
-

AMENDMENTS TO THE EXPLANATORY NOTES
TO BE MADE BY CORRIGENDUM

CHAPTER 26.

Page 240. Heading 26.21. Second paragraph. Item (1).

Delete and substitute :

- “(1) Ash and clinker of mineral origin (e.g., coal, lignite or peat ashes). Coal ash is produced primarily from burning pulverised coal in utility boilers. It occurs as a fine powder and as a sand sized granular material. Its principal uses are as a raw material for cement manufacture, as a supplement to cement in concrete and mine backfill, as a mineral filler in plastics and paints, as a lightweight aggregate in block manufacture, and in civil structures, such as highway ramps and bridge abutments.”
-